

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020
DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-neuf novembre l'an deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LOUAULT Vincent, Maire.

Présents : Mmes BISTER Lidwine, BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne, DENONIN Marie-Pierre, LATOUR Anita, MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis et M.M. ARES Pascal, CHRISTOPHE Jérémy, DE SMET Jean-Jacques, DORSEMAINE Alain, THIBAUT Charly.

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
11	11	11

Le quorum étant atteint, Madame DENONIN Marie-Pierre est nommée secrétaire de séance.

Lecture des comptes rendus de la séance du 04 novembre 2020 et approbation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention FDSR 2021

Délibération n°20201152 : Projet d'aménagement d'une grange en salle des associations - Choix des entreprises et autorisation de signature des Marchés Publics.

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- que l'estimation prévisionnelle des travaux était de 359 547.00 € HT.
- que suite à l'appel d'offre dont la clôture était le 16 octobre 2020 à 17h00, 35 offres ont été remises par voie dématérialisée dans le délai imparti et une offre hors délai.
- que les plis ont fait l'objet d'une ouverture lors de la réunion du maire et des adjoints le 28 octobre 2020. Le 04 novembre 2020, le rapport de l'analyse des offres a été présenté par l'architecte MAES (45 rue des déportés -37150 Bléré), chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir : le prix des prestations (40%), la valeur technique (60%).

Au regard de l'analyse réalisée par l'architecte MAES, il préconise de retenir les offres des entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISES PROPOSÉES	MONTANT HT
1 - VRD-Démolition-Maçonnerie-Pierre de Taille	SARL Labbé Maçonnerie : 1 rue de la maison brûlée -37310 Reignac-sur-Indre	145 030,82 €
2 - Charpente Bois-Couverture-Bardage Bois	Thibault Frères 121 la Gare 37310 Reignac-sur-Indre	56 908,89 €

3 – Menuiserie Extérieure-Aluminium-Métallerie-Serrurerie	Menuiserie Général Petithory n°01 Geay- 37310 Courçay	29 500,00 €
4 – Isolation-Doublages-Plafonds	Ets VILLEVAUDET84 rue du Château d'eau - 37530 CHARGE	41 820,95 €
5 – Menuiserie Intérieure Bois-Mobilier	Menuiserie Général Petithory n°01 Geay- 37310 Courçay	15 500,00 €
6 – Carrelage - Faïence	SARL Labbé Maçonnerie : 1 rue de la maison brulée -37310 Reignac-sur-Indre	19 688,65 €
7- Peinture	PINXIL 6 rue Gustave Eiffel- CS 10054 37270 Montlouis- sur- Loire	12 060,00 €
8- Electricité-Chauffage-Ventilation	BERDOT 7 rue Garde Landry 37310 Chambourg-sur-Indre	31 364,07 €
9- Plomberie -Sanitaires	Leboeuf Fillon 123 ZA la Gare 37310 Reignac-sur-Indre	6 366,40 €
TOTAL		358 240 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix des offres des entreprises ainsi proposé dans le tableau ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'analyse des offres des entreprises par l'architecte MAES,

Considérant les notes globales obtenues par les entreprises :

Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5	Lot n°6	Lot n°7	Lot n°8	Lot n°9
9.10/10	7.27/10	7.79/10	9.11/10	8.95/10	8.61/10	8.53/10	8.28/10	8.40/10

et que ces offres technico-économiquement sont les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** les propositions faites par l'architecte MAES,
- **DECIDE** d'attribuer les marchés aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux marchés publics d'aménagement d'une grange en salle des associations.

Délibération n°20201153 : Décision modificative n°5/2020 du BP 2020 portant souscription d'un prêt.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour mener à bien les travaux d'aménagement de la grange en salle des associations, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 250 000 euros.

Pour ce faire, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00
		0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
-------------------------	-----------------	-----------------

2041582 - 204	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4500.00	
2313 - 203	Constructions	153 668.37	
2315 - 199	Installat°, matériel et outillage techni	7000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		-84 831.63
1641	Dépôts et cautionnements reçus		250 000.00
TOTAL :		165 168.37	165 168.37
TOTAL :		165168.37	165168.37

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Accepte** le transfert des crédits présentés ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n°20201154 : Décision modificative n°6/2020 portant virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers les autres chapitres de la section de fonctionnement budget commune pour le paiement de la facture du groupe ELABOR-Cimetière de France.

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 20200312 du 04 mars 2020 portant vote du Budget primitif 2020 ((budget principal) ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 2322-2 du CGCT, le Maire peut « employer le crédit pour dépenses imprévues pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget » ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer le crédit pour dépenses imprévues de la section de fonctionnement inscrit au budget primitif 2020 (budget principal) à hauteur de quinze mille euros afin de faire face à des dépenses imprévues ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à ce jour la mairie ne dispose pas de logiciel de gestion du cimetière. Pour pallier ce problème, la municipalité a signé un contrat avec le groupe Elabor-Cimetière de France pour l'installation du logiciel « Web services Premium », d'un montant de neuf-cent soixante euros.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget principal 2020 de la commune, afin de régler ladite facture d'un montant de 960,00 euros (neuf-cent soixante euros), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1000.00	
6156	Maintenance	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Accepte** le transfert des crédits présentés ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n°20201155 : Souscription d'un emprunt.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour mener à bien les travaux d'aménagement de la grange en salle des associations, il est nécessaire de souscrire un emprunt.

Après avoir étudié les propositions fournies par divers établissement bancaires, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : retient la proposition de la Caisse d'Epargne pour la souscription d'un emprunt aux conditions suivantes :

- Montant du prêt 250 000 €
- Durée du prêt 20 ans
- Taux fixe 0,59 %
- Échéance Trimestrielle 3 315,30 €
- Montant annuel 13 261,21 €
- Frais de dossier 250,00 €
- Coût total du prêt 15 474,13 €

Article 2 : Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Article 3 : Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération n°20201156 – Aménagement paysagers autour de la salle des associations-Demande de subvention FDSR 2021.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, l'étude de l'ADAC-CAUE pour l'aménagement paysagers autour de la salle des associations sis au 2 rue d'Athée-sur-cher à Cigogné, cadastré section D parcelles 842, 955, 956, 957.

Le montant pour la réalisation des travaux étant estimé à 80.000 euros, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention de FDSR au titre de l'année 2021.

Après étude des plans cadastraux, visite sur place et réflexion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention FDSR au titre de l'année 2021 pour une réalisation des travaux avant la fin de l'exercice 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- CCBVC- Schéma de Mutualisation : dans le cadre du schéma de mutualisation, M. DE SMET Jean-Jacques est désigné référent pour les groupements de commandes.
- A la suite de la dernière conférence des Maires le 02 novembre 2020, il a été mis en place des bons-repas à destination des familles en difficulté. L'opération consiste à aider les restaurateurs sur le territoire de la CCBVC proposant de la vente à emporter. La CCBVC met en place des bons-repas d'une valeur de 15 euros par personne et par quinzaine via les CCAS. A ce titre, les communes et les CCCAS sont appelés à faire remonter le nombre de bons à prévoir.
- En raison de la situation sanitaire, le goûter des anciens organisé tous les ans est annulé cette année. A la place, les paniers cadeaux seront commandés auprès du restaurateur de Cigogné et seront distribués aux personnes de plus de 70 ans.
- Le travail réalisé sur la numérotation du village sera prochainement présenté.
- Il a été signalé des gravats sur la route de Chedigny.
- Il est prévu de faire un rappel sur l'interdiction des feux dans le Cigonews.
- L'aménagement d'un cédé le passage piéton à l'intersection de la rue de Chédigny et de Courçay a été évoqué.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 13 janvier 2021.

La séance est levée à 22h00.